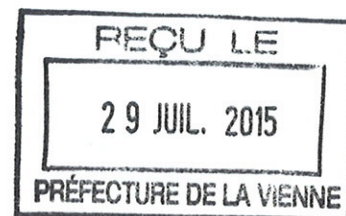


## ARRETE n° 2015/RPC-BAFE-19



### Relatif à l'attribution d'aides européennes

#### LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL POITOU-CHARENTES,

VU le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil ;

VU le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006 ;

VU le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006 du Conseil ;

VU la décision d'exécution de la Commission du 12 décembre 2014 portant approbation des certains éléments du programme intitulé « Poitou-Charentes » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional, et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour la région Poitou-Charentes en France n° C 52014° 9867 ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

VU la délibération 2014CR018 du Conseil Régional en date du 16 mai 2014 relative aux

délégations de compétences du Conseil Régional à sa Commission Permanente et au Président ;

VU la délibération 2014CR030 du Conseil Régional du 27 juin 2014 relative à la candidature de la Région pour être autorité de gestion des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

VU le courrier du 17 juillet 2014 de Madame la Préfète de Région à Monsieur le Président du Conseil Régional Poitou-Charentes accusant réception de la candidature de la Région pour être autorité de gestion des programmes européens pour la période 2014-2020 et fixant la date de transfert de compétence au 17 juillet 2014 pour le PO FEDER-FSE ;

VU la délibération 2014CR079 du Conseil Régional du 12 décembre 2014 relative au budget prévisionnel 2015 ;

VU la décision 2015CP0206 de la Commission Permanente du 10 juillet 2015 ;

VU l'avis de l'instance de sélection en date du 23 juin 2015 ;

## ARRETE

### Article 1 : OBJET

Les subventions au titre du PO FEDER-FSE présentées en annexe 1 sont attribuées aux bénéficiaires mentionnés.

Le montant des aides accordées s'élève à **488 792 €** pour **4 bénéficiaires**.

Le présent arrêté sera mis en œuvre au travers d'une notification et d'une convention signée par le bénéficiaire et le Président.

### Article 2 : EXECUTION

Le Directeur Général des Services de la Région et le Payeur Régional sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État et publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Poitiers, le **27 JUL. 2015**



**PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL  
POITOU-CHARENTES,  
Jean François MACAIRE**

*PJ : Tableau de l'instance de sélection en annexe intitulé : Annexe à l'arrêté n°2015/RPC-BAFE-19 portant attribution d'aides européennes*

# Annexe à l'arrêté du Président N° 2015 / RPC – BAFE – 19



La Région et l'Union européenne investissent pour l'avenir de Poitou-Charentes

TABLEAU RECAPITULATIF DES DOSSIERS RELEVANT DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER/FSE POITOU-CHARENTES 2014-2020

		Total	4	814 655,02 €	488 792,00 €	60,00%	Total
		actions FSE	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	Sous-total FSE
		actions FEDER	4	814 655,02 €	488 792,00 €	60,00%	Sous-total FEDER
Porteur de projet	Objectif spécifique concerné	Intitulé du projet	Fonds concerné	Coût total retenu	Montant UE proposé	Taux UE	Imputation
École de l'ADN en Poitou-Charentes	1.a « Recherche »	Lycée, recherche et métiers scientifiques. Stages, journées thématiques et ateliers encadrés en sciences de la vie pour lycéens de la région Poitou-Charentes.	FEDER	253 648,07	152 188,00	60,00%	936 – RFPUBFE4
CRITT Sport Loisirs	1.b « Transfert de technologie et innovation des entreprises »	ISBS 2015 : 33 <sup>ème</sup> conférence internationale sur la biomécanique dans le sport.	FEDER	68 281,81	40 969,00	60,00%	936 – RFPRIFE4
Association de préfiguration Esprit de Velox	1.b « Transfert de technologie et innovation des entreprises »	Esprit de VELOX, étude de faisabilité architecture d'un navire mixte à voile sur base SWATH.	FEDER	93 241,68	55 945,00	60,00%	936 – RFPRIFE4
Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine	2.c « Outils numériques »	Projet de modernisation et d'harmonisation des services aux publics par l'extension de la carte de la vie quotidienne (CVQ) sur le territoire communautaire.	FEDER	399 483,46	239 690,00	60,00%	906 – TIUSAFE4

